



AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374-26

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 562 400,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ COMME SUIT

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 1374-26 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 562 400,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2026 ».

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 1374-26 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de **9 heures à 19 heures le 31 mars 2026** au bureau de la Municipalité de Chelsea, situé au 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Québec, J9B 1C1.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 1374-26 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **918**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 1374-26 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié le **1^{er} avril 2026**, au www.chelsea.ca à partir de la section « Avis publics ».

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, ou à même les présentes.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 10 mars 2026 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;

☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

REQUEST TO PARTICIPATE IN A REFERENDUM

To any interested persons eligible to sign a request to participate in a referendum.

BY-LAW NUMBER 1374-26

BORROWING BY-LAW ESTABLISHING CAPITAL EXPENDITURES AND A LOAN IN THE AMOUNT OF \$1,562,400.00 TO FINANCE THE 2026 INVESTMENT EXPENDITURES

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN AS FOLLOWS

1. During the ordinary sitting held on March 10, 2026, the Municipal Council of Chelsea adopted by-law number 1374-26 entitled « Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$1,562,400.00 to finance the 2026 investment expenditures ».

2. Eligible voters entitled to be on the municipal referendum list may apply for a referendum vote on this by-law by registering their name, address and capacity of the person entitled to vote, supported by his or her signature in a register opened for this purpose.

Eligible voters must present one of the following pieces of identification: health insurance card, driver's license, passport, Certificate of Indian Status or Canadian Forces identity card.

3. The register will be accessible from **9 a.m. to 7 p.m. on March 31, 2026**, at the Municipality of Chelsea office located at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Quebec, J9B 1C1.

4. The number of applications required for a referendum poll on by-law 1374-26 is **918**. If this number is not reached, by-law 1374-26 will be deemed approved by those eligible to vote.

5. The result of the registration process will be published on **April 1, 2026**, at www.chelsea.ca under "Public Notices".

6. The by-law is available for consultation at Town Hall, Monday to Friday, from 8:30 a.m. to noon and 1:00 p.m. to 4:30 p.m. or herewith.

Conditions to be a qualified voter entitled to be registered on the referendum list of the entire municipality :

7. Any person who, on March 10, 2026, is not disqualified from voting under section 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and meets the following conditions :

☞ be a natural person domiciled in the municipality and has been domiciled for at least 6 months in Quebec, and

☞ be of legal age and Canadian citizenship and not be under curatorship.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

10. Personne morale :

- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 mars 2026 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

8. Any sole owner of an immovable or sole occupant of a business establishment who is not incapacitated to vote and meets the following conditions :

- ☞ be the owner of an immovable or sole occupant of a business establishment located in the municipality for at least 12 months;
- ☞ in the case of an individual, be of legal age and Canadian citizenship and not be under curatorship.

9. Any undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business establishment who is not incapacitated to vote and meets the following conditions :

- ☞ be an undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business establishment located in the municipality, for at least 12 months;
- ☞ be designated, by means of a proxy signed by a majority of the persons who have been co-owners or occupants for at least 12 months, as the person who is entitled to sign the application to vote on their behalf and to be entered on the referendum list, if applicable. This power of attorney must have been produced before or at the time of transmission of the application.

10. Legal person :

- ☞ have designated by resolution, from among its members, directors or employees, a person who, on March 10, 2026, and at the time of exercising this right, is of full age and Canadian citizenship, is not under curatorship and is not legally incapable of voting.

**DONNÉE À CHELSEA, QUÉBEC
CE 23^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026**

**GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC
ON THIS 23rd DAY OF MARCH 2026**



Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier / Director of Legal Affairs and Registrar

CERTIFICAT DE PUBLICATION


Je soussigné, Me Charles-Hervé Aka, Directeur des affaires juridiques et greffier de la Municipalité de Chelsea, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Chelsea (www.chelsea.ca) et l'avoir affiché sur le babillard de l'Hôtel-de-Ville, en date du 23^e jour du mois de mars 2026.

**En foi de quoi, je donne ce certificat
ce 23^e jour du mois de mars 2026.**

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I, undersigned, Me Charles-Hervé Aka, Director of Legal Affairs and Registrar of the Municipality of Chelsea, certify under my oath of office, that I have published the above Public Notice on the website of the Municipality of Chelsea (www.chelsea.ca) and posted a copy on the Town Hall bulletin board, in date of 23rd day of March 2026.

**In witness whereof, I issue this certificate
on this 23rd day of March 2026.**



Me Charles-Hervé AKA
Directeur des affaires juridiques et greffier / Director of Legal Affairs and Registrar

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374-26

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 562 400,00 \$ POUR
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2026**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de procéder aux travaux et acquisitions suivants :

Description	Terme	Coût
Restructuration et commutateurs pour le réseau informatique – Administration	5 ans	25 900,00 \$
Mise à niveau des parcs – Loisirs	5 ans	54 900,00 \$
Plans et devis pour le réaménagement du cul-de-sac chemin Centennial – Travaux publics	5 ans	82 900,00 \$
Travaux pour la sécurisation des intersections route 105/Scott et route 105/Saint-Clément (incluant les services professionnels) – Travaux publics	5 ans	46 600,00 \$
Réaménagement de l'hôtel de ville (incluant les services professionnels) - Administration	5 ans	258 900,00 \$
Réfection partielle de la toiture à l'hôtel de ville – Administration	5 ans	21 800,00 \$
Réfection de la toiture du centre communautaire de Farm Point – Loisirs	5 ans	32 700,00 \$
Achat de cylindres à air respirable – Incendie	5 ans	28 000,00 \$
Achat d'éléments de modération de vitesse – Travaux publics	5 ans	51 800,00 \$
Achat d'une camionnette – Infrastructures	5 ans	93 200,00 \$
Achat d'une camionnette avec pelle à neige – Infrastructures	5 ans	98 400,00 \$
Achat d'une camionnette avec équipements de déneigement – Travaux publics	5 ans	145 000,00 \$
Achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement – Travaux publics	10 ans	622 300,00 \$
TOTAL		1 562 400,00 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2026 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les divers travaux et acquisitions mentionnés ci-haut, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par la Municipalité de Chelsea, en date des présentes, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquelles estimations font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » à « M ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 562 400,00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 940 100,00 \$ sur une période de 5 ans et une somme de 622 300,00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

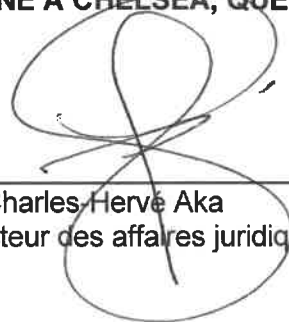
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

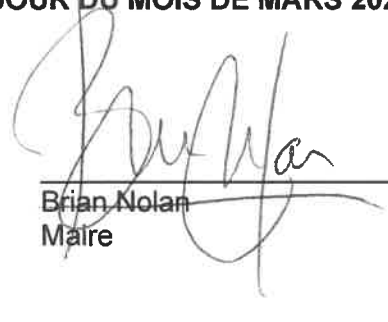
ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 10^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026.



Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier



Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 3 FÉVRIER 2026

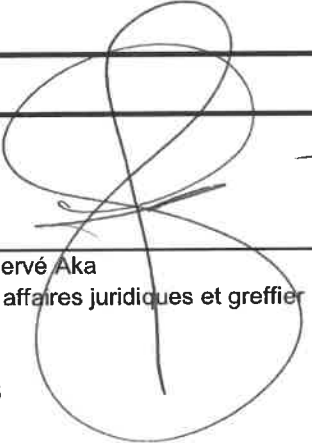
DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 10 MARS 2026

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 64-26

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Restructuration et commutateurs pour le réseau informatique - Administration (5 ans)	23 825.00 \$
	Total achat avant taxes	23 825.00 \$
	TPS 5 %	1 191.25 \$
	TVQ 9,975 %	2 376.54 \$
	Total achat après taxes	27 392.79 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(2 379.52) \$
	Total achat (taxes nettes)	25 013.27 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	886.72 \$
	TOTAL ACHAT	25 900.00 \$



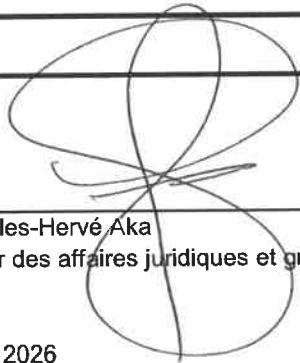
 Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier



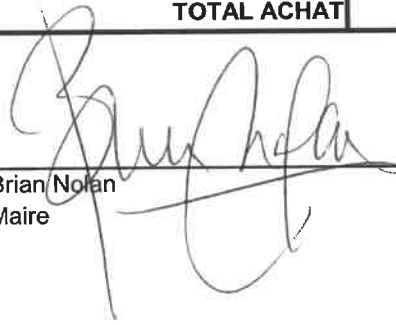
 Brian Nolan
 Maire

3 février 2026

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Mise à niveau des parcs - Loisirs (5 ans)	50 485.00 \$
	Total achat avant taxes	50 485.00 \$
	TPS 5 %	2 524.25 \$
	TVQ 9,975 %	5 035.88 \$
	Total achat après taxes	58 045.13 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(5 042.19) \$
	Total achat (taxes nettes)	53 002.94 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	1 897.06 \$
	TOTAL ACHAT	54 900.00 \$



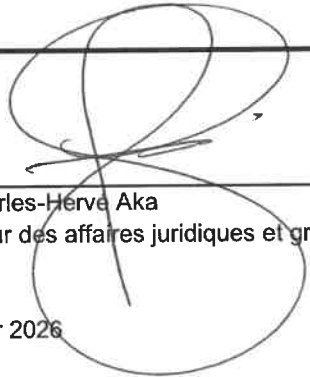
Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier



Brian Nolan
 Maire

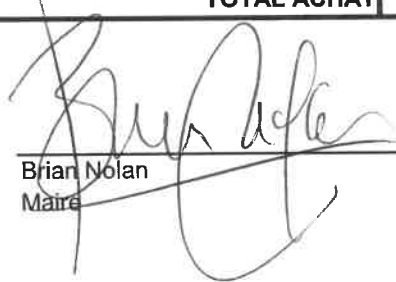
3 février 2026

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Plans et devis pour le réaménagement du cul-de-sac chemin Centennial - Travaux publics (5 ans)	76 200.00 \$
	Total achat avant taxes	76 200.00 \$
	TPS 5 %	3 810.00 \$
	TVQ 9,975 %	7 600.95 \$
	Total achat après taxes	87 610.95 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(7 610.48) \$
	Total achat (taxes nettes)	80 000.48 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	2 899.53 \$
	TOTAL ACHAT	82 900.00 \$



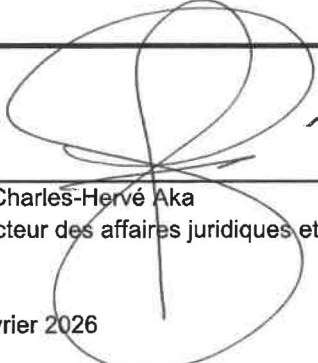
Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier

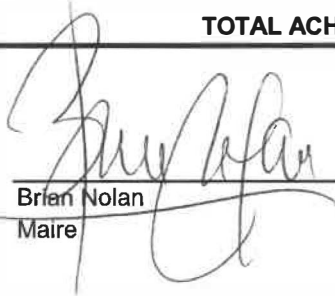
3 février 2026



Brian Nolan
 Maire

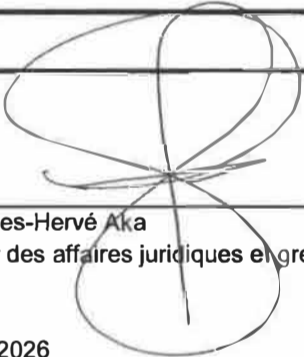
Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Travaux pour la sécurisation des intersections route 105/Scott et route 105/Saint-Clément (incluant les services professionnels) - Travaux publics (5 ans)	42 875.00 \$
Total achat avant taxes		42 875.00 \$
TPS 5 %		2 143.75 \$
TVQ 9,975 %		4 276.78 \$
Total achat après taxes		49 295.53 \$
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(4 282.14) \$
Total achat (taxes nettes)		45 013.39 \$
Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)		1 586.61 \$
TOTAL ACHAT		46 600.00 \$


 Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier

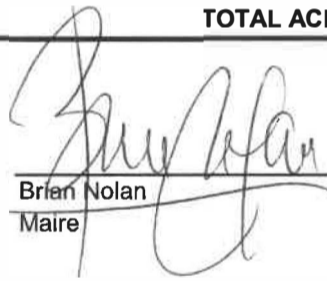

 Brian Nolan
 Maire

3 février 2026

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Réaménagement de l'hôtel de ville (incluant les services professionnels) - Administration (5 ans)	238 150.00 \$
	Total achat avant taxes	238 150.00 \$
	TPS 5 %	11 907.50 \$
	TVQ 9,975 %	23 755.46 \$
	Total achat après taxes	273 812.96 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(23 785.23) \$
	Total achat (taxes nettes)	250 027.73 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	8 872.27 \$
	TOTAL ACHAT	258 900.00 \$



Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier



Brian Nolan
 Maire

3 février 2026

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville - Administration (5 ans)	20 005.00 \$
	Total achat avant taxes	20 005.00 \$
	TPS 5 %	1 000.25 \$
	TVQ 9,975 %	1 995.50 \$
	Total achat après taxes	23 000.75 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(1 998.00) \$
	Total achat (taxes nettes)	21 002.75 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	797.25 \$
	TOTAL ACHAT	21 800.00 \$

Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier

3 février 2026

Brian Nolan
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Réfection de la toiture du centre communautaire de Farm Point - Loisirs (5 ans)	30 000.00 \$
	Total achat avant taxes	30 000.00 \$
	TPS 5 %	1 500.00 \$
	TVQ 9,975 %	2 992.50 \$
	Total achat après taxes	34 492.50 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(2 996.25) \$
	Total achat (taxes nettes)	31 496.25 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	1 203.75 \$
	TOTAL ACHAT	32 700.00 \$

Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier

Brian Nolan
 Maire

3 février 2026

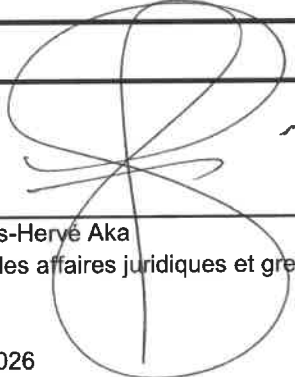
Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat de cylindres à air respirable - Incendie (5 ans)	25 725.00 \$
Total achat avant taxes		25 725.00 \$
TPS 5 %		1 286.25 \$
TVQ 9,975 %		2 566.07 \$
Total achat après taxes		29 577.32 \$
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(2 569.28) \$
Total achat (taxes nettes)		27 008.03 \$
Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)		991.96 \$
TOTAL ACHAT		28 000.00 \$

Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier

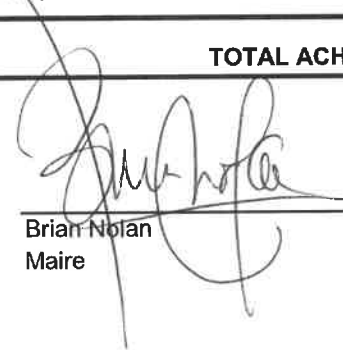
Brian Nolan
 Maire

3 février 2026

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'éléments de modération de vitesse - Travaux publics (5 ans)	47 625.00 \$
	Total achat avant taxes	47 625.00 \$
	TPS 5 %	2 381.25 \$
	TVQ 9,975 %	4 750.59 \$
	Total achat après taxes	54 756.84 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(4 756.55) \$
	Total achat (taxes nettes)	50 000.30 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	1 799.70 \$
	TOTAL ACHAT	51 800.00 \$



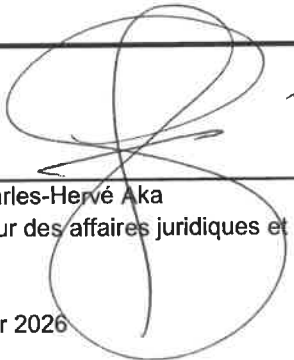
Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier



Brian Nolan
 Maire

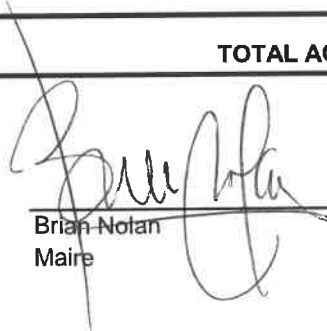
3 février 2026

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une camionnette - Infrastructures (5 ans)	85 725.00 \$
	Total achat avant taxes	85 725.00 \$
	TPS 5 %	4 286.25 \$
	TVQ 9,975 %	8 551.07 \$
	Total achat après taxes	98 562.32 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(8 561.78) \$
	Total achat (taxes nettes)	90 000.53 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	3 199.47 \$
	TOTAL ACHAT	93 200.00 \$




Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier

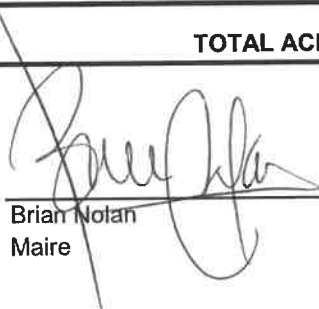
3 février 2026



Brian Nolan
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une camionnette avec pelle à neige - Infrastructures (5 ans)	90 490.00 \$
Total achat avant taxes		90 490.00 \$
TPS 5 %		4 524.50 \$
TVQ 9,975 %		9 026.38 \$
Total achat après taxes		104 040.88 \$
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(9 037.69) \$
Total achat (taxes nettes)		95 003.19 \$
Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)		3 396.81 \$
TOTAL ACHAT		98 400.00 \$


 Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier


 Brian Nolan
 Maire

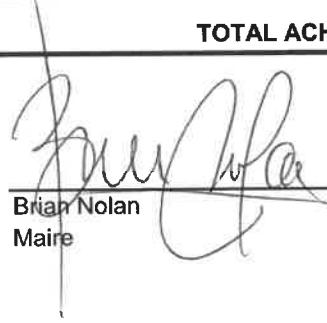
3 février 2026

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une camionnette avec équipements de déneigement - Travaux publics (5 ans)	133 350.00 \$
	Total achat avant taxes	133 350.00 \$
	TPS 5 %	6 667.50 \$
	TVQ 9,975 %	13 301.66 \$
	Total achat après taxes	153 319.16 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(13 318.33) \$
	Total achat (taxes nettes)	140 000.83 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	4 999.17 \$
	TOTAL ACHAT	145 000.00 \$



Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier

3 février 2026



Brian Nolan
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement - Travaux publics (10 ans)	572 450.00 \$
Total achat avant taxes		572 450.00 \$
TPS 5 %		28 622.50 \$
TVQ 9,975 %		57 101.89 \$
Total achat après taxes		658 174.39 \$
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(57 173.44) \$
Total achat (taxes nettes)		601 000.94 \$
Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)		21 299.05 \$
TOTAL ACHAT		622 300.00 \$



Me Charles-Hervé Aka
 Directeur des affaires juridiques et greffier



Brian Nolan
 Maire

3 février 2026